



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 4 juillet 2021

Casse d'une canalisation d'assainissement : point de situation et mesures de précaution à Montivilliers et Harfleur

La canalisation principale du réseau collectant les eaux usées de Montivilliers et des communes en amont a subi une avarie vendredi après-midi.

A l'issue d'une première opération technique de débouchage puis d'une nouvelle avarie en début de nuit et d'une seconde tentative infructueuse, la rupture de cette canalisation à gros débit a été constatée.

L'entreprise Véolia, opérateur de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole a immédiatement mis en place, en lien étroit avec son délégué ainsi que le maire de Montivilliers, un dispositif de pompage en amont de la canalisation endommagée par des rotations de camions hydrocureurs, puis a fait transporter un groupe d'électropompe pour réaliser une dérivation de la zone de canalisation endommagée au moyen d'un "by-pass", impliquant de réaliser des travaux de voirie qui ont nécessité la fermeture du rond-point de la Belle-Etoile à Montivilliers.

Ce double dispositif a été mis en fonctionnement afin d'éviter le déversement d'eaux usées dans le milieu naturel. Des débordements ponctuels ont malgré tout été constatés dans des fossés, à proximité de la Lézarde, aux horaires de plus forte activité du réseau.

Dès l'information de cet incident, les services de l'État dont l'Office français de la biodiversité (OFB), la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) et l'Agence régionale de Santé (ARS) ont été saisis et travaillé en collaboration étroite avec

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

les acteurs et collectivités concernées afin de travailler conjointement au suivi de l'évènement, qui se poursuivra jusqu'au rétablissement de la situation.

Il ressort de l'analyse de la situation la possibilité d'une pollution des eaux de la Lézarde par les eaux usées, dès le niveau de Montivilliers et jusqu'à la jonction avec la Seine. La qualité de l'eau potable n'est en revanche pas altérée (aucune zone de captage n'est concernée).

Par mesure de précaution et dans l'attente de l'issue des opérations, Pierre-André DURAND, préfet de la région de Normandie, préfet de la Seine-Maritime a décidé hier soir, d'interdire, par voie d'arrêté, sur les territoires des communes de Montivilliers et d'Harfleur, la pêche et le ramassage de poissons dans les cours d'eau de la Lézarde, l'accès à ses berges et l'usage de son eau autant pour des usages domestiques (exemple : arrosage d'un potager par captage de l'eau de la Lézarde) que pour l'abreuvement du bétail.

Cette interdiction a été arrêtée jusqu'au lundi 5 juillet inclus, permettant de disposer des analyses des prélèvements réalisés en amont et en aval de la zone où des débordements ont été constatés. Ces prélèvements et analyses seront renouvelés aujourd'hui, afin d'évaluer au plus fin la pollution du milieu.

Les équipes de Véolia sont par ailleurs parvenues cette nuit à transporter, mettre en place et démarrer un deuxième groupe d'électropompe sur le site de la canalisation endommagée, à la suite d'importants travaux d'installation de canalisations et tuyaux, tous enterrés pour permettre une réouverture de la circulation routière dans les plus courts délais.

Compte tenu de la mise en place de ce dispositif renforcé, aucun déversement n'est plus constaté dans les fossés depuis samedi à 23h30.

Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex